

SEANCE du 12 JUILLET 2021

Nombre de membres :

en exercice : 11 L'an deux mille vingt et un,
présents : 09 le 12 juillet à 20 heures 30,
votants : 11 le conseil municipal de la commune de MEZENS, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de
Monsieur Jacques TISSERAND, Maire.
Date de convocation : 08/07/2021

Présents : Meurs. Mmes : TISSERAND Jacques, CLAVEROL Stéphanie, DAVANT William, DUCOS
Lucie, DUCOS Edilia, PONS-GRES Stéfan, QUERUEL Grégory, ROUSSEAU Rémi, VEYRAC Séverine
Absent et excusé : néant.

Représentés : KOSTEK Marie-Agnès par VEYRAC Séverine, QUERUEL Guillaume par QUERUEL
Grégory.

Secrétaire de séance : PONS-GRES Stéfan.

**Objet : recensement de la population 2022 : désignation du coordonnateur communal
DEL2021__17**

Après explications et délibération, le conseil municipal décide de désigner Mme THOMAS Valérie, secrétaire de mairie, comme coordonnateur communal lors du prochain recensement de la population qui se déroulera du 20 janvier au 19 février 2022.

Son rôle sera de préparer et de participer à la réalisation de l'enquête du recensement.

Elle percevra une rémunération sous la forme d'heures complémentaires correspondant aux heures effectuées (un détail sera fourni).

**Objet : DELIBERATION RELATIVE AU RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN
EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT
TEMPORAIRE D'ACTIVITE (EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3 I 1° DE LA LOI N° 84-53 DU 26 JANVIER
1984)****DEL2021_18**

Le Conseil municipal de MEZENS (TARN)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3.1° ;

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir : l'entretien du village lié aux besoins saisonniers (arrosage et entretien des espaces verts, ménage des locaux communaux, petits travaux... ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'Agent Technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 2 mois allant du 19/07/2021 au 19/09/2021 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'agent technique à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 20 heures hebdomadaires.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice Brut 350 Majoré 332 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Objet : embauche d'un agent technique territorial en CDD :

Monsieur Jorys MERCADIER

DEL2021_19

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité d'embaucher un agent en Contrat à Durée Déterminée (C.D.D.) pour effectuer des travaux d'entretien divers aux équipements communaux : entretien des espaces verts, ménages des bâtiments, petits travaux...Deux candidatures ont été reçues.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

-décide d'embaucher à compter du 19 juillet 2021 jusqu'au 19 septembre 2021

Monsieur MERCADIER Jorys

né le 17/12/2003 à Lavaur (Tarn)

domicilié : 61, Route de Buzet 81800 MEZENS

Ce recrutement fera l'objet d'un Contrat à Durée Déterminée (C.D.D.), un contrat de travail sera passé avec le salarié précisant :

- la durée de travail hebdomadaire : 20 h 00

- le salaire mensuel brut basé sur l'I.B 350 IM 332 1° échelon de l'échelle C1

Monsieur le Maire est chargé de la signature du contrat et de toutes les pièces se rapportant à cette embauche.

Objet : achat de 6 panneaux électoraux :

Monsieur le Maire fait part aux membres présents de la nécessité d'acheter des panneaux électoraux afin de remplacer les panneaux actuels en mauvais état.

Après discussion, le conseil municipal unanime approuve cette proposition et charge Monsieur le Maire de l'achat de 6 panneaux électoraux.

Signatures :

Présents : Meurs. Mmes : TISSERAND Jacques, CLAVEROL Stéphanie, DAVANT William, DUCOS Lucie, DUCOS Edilia, PONS-GRES Stéfan, QUERUEL Grégory, ROUSSEAU Rémi, VEYRAC Séverine

Absent et excusé : néant.

Représentés : KOSTEK Marie-Agnès par VEYRAC Séverine, QUERUEL Guillaume par QUERUEL Grégory.